Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 1er juillet 2026

Sous la présidence de M. FURSTENBERGER Alain, Maire,

Etaient présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers, FLORENTZ Thierry, FURSTENBERGER Alain, GALLIATH Marie-Natacha, LESMANN Philippe, DUVAL Mélanie, PAQUIN Valérie, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël.

Absents excusés : BOUTEMY Timothée (procuration à RIFF Eric), HECKMANN Fiona (procuration à FURSTENBERGER Alain), et HILTENBRAND Elisabeth (procuration à FLORENTZ Thierry).

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation des PV**
3. **Révision de la composition de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)**
4. **Renouvellement de la commission communale des impôts CCID**
5. **Permissionnaires de chasse**
6. **Renouvellement concession sources en forêt communale**
7. **Délibération RODP « chantiers provisoires électriques »**
8. **Job d'été 2026**
9. **Divers**

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

II APPROBATION DES PV DU 21/03/2026 ET DU 05/06/2026

Les PV du 21 mars et du 5 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité.

III REVISION DE LA COMPOSITION DE LA CAO (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

Lors de la séance du 21 mars 2026, le conseil a procédé à l'élection de quatre membres pour siéger au sein de la CAO, sans distinguer les membres titulaires des suppléants. Suite à un courrier de la préfecture en date du 10/06/2026, la composition de la CAO est retoquée.

En effet, selon l'article L.1411-5 (II-b) du Code général des Collectivités territoriales dispose que dans les communes de moins de 3500 habitants, la CAO est composée par le Maire ou son représentant et par trois membres du conseil municipal titulaires élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est demandé au conseil de procéder à l'élection de 3 membres supplémentaires et de préciser ceux appelés à siéger en qualité de titulaires et ceux désignés comme suppléants.

Après élections et délibérations, la composition de la CAO est approuvée à l'unanimité comme suit :

Titulaires : GALLIATH Marie-Natacha, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël,
Suppléants : DUVAL Mélanie, FLORENTZ Thierry et LESMANN Philippe

Adopté.

IV DESIGNATION DES DELEGUES CCID (COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il est proposé au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms.

Après délibérations, la liste est déterminée à l'unanimité comme suit :

FURSTENBERGER Alain
FLORENTZ Thierry
FURSTENBERGER Katia
FLORENTZ Pascale
GALLIATH Marie-Natacha
LESMANN Philippe
MAGALON Valérie
DUVAL Mélanie
GALLIATH-GERMAIN Hervé
LESMANN Claudine
DUVAL Julien
PAQUIN Valérie
RIFF Eric
CANDIDO David
RIFF Virginie
VIOLINI Raphaël
BOUTEMY Timothée
MOUGIN Martine
HECKMANN Fiona
VIOLINI Claudine
HECKMANN Frédéric
HILTENBRAND Elisabeth
GALLIATH Viviane
HILTENBRAND Daniel

V PERMISSIONNAIRES DE CHASSE

Par courriel du 07/04/2026, le locataire du lot de chasse de Rimbach nous a informés de la démission de deux permissionnaires de chasse (Mr BRAUN Dominique et Mr BRENDER Jérôme) et de la réception de deux nouvelles candidatures en remplacement :

- **M. HECHT Mathieu domicilié à MERXHEIM**
- **M. MAROZZI Mattéo domicilié à HIRSINGUE**

Après consultation des documents fournis (permis de chasse, copie de la carte d'identité, bulletin du casier judiciaire, référence cynégétique), il est proposé aux conseillers d'émettre un avis favorable à sa demande.

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les candidatures des deux nouveaux permissionnaires de chasse.

VI RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE SOURCES EN FORET COMMUNALE

Les concessions de source de M. HECKMANN Frédéric et de M. WEISS Jérôme - accordées pour une durée de 9 ans - arrivent à expiration le 12 juillet 2026. Il est proposé de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de 9 ans.

Conformément à la délibération n° 8 de la séance du 25 mars 2026. La redevance annuelle globale et forfaitaire est fixée à 50,00 €uros et les frais de dossier s'élèvent à 180,00 € TTC. La commune se charge de l'établissement de la convention.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement des deux concessions pour 9 ans selon les modalités indiquées ci-dessus.

VII RODP POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) ELECTRICITE

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n°2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- **de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;**
- **d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.**
- **de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.**

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;**
- **d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.**
- **de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.**

Adopté.

VIII JOB D'ETE

La commune a reçu une candidature spontanée de Mme FURSTENBERGER Sarah (domiciliée à RIMBACH) souhaitant occuper un emploi saisonnier.

Il s'agit de recruter un job d'été qui exécutera essentiellement du travail en extérieur (arrosage des plantes, désherbage) et si besoin en mairie. Un quota maximum de 60h est fixé, avec à l'appui un contrat de travail CDD comme le prévoit la réglementation. Les crédits sont prévus au budget primitif du présent exercice.

M. FURSTENBERGER ne participera pas au vote.

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement de Mme FURSTENBERGER Sarah pour un accroissement saisonnier d'activité.

IX DIVERS

Désignation d'un référent « sport communal »
Raphaël VIOLINI est désigné comme référent « sport communal ».

Etude sondage avant travaux
Monsieur le Maire informe le conseil que des devis pour une étude au niveau de la plateforme d'entrée du chemin des verriers (affaissement de l'enrobé) sont en cours.

Réflexion sur la gestion intégrée des eaux pluviales
Le Maire informe les conseillers qu'avec la secrétaire de mairie, ils ont assisté à une réunion d'information et de réflexion sur la gestion intégrée des eaux pluviales organisée par la Comcom.

PNRVB
Raphaël VIOLINI, délégué titulaire du Parc naturel rend compte de la réunion d'installation de la nouvelle gouvernance (13 sièges à pouvoir pour le Haut-Rhin). Beaucoup de participants pour cette première réunion.

Contrat SPA
Le contrat SPA n'est pas reconduit.

Mission « arrachage de la balsamine »
Les conseillers sont informés qu'une mission bénévole d'arrachage de la balsamine sera organisée début juillet avant la floraison de cette plante invasive.

Fin de la séance à 21h45.